

## **CIRCULAIRE DE RENTREE**

### **Ecole Maternelle et Élémentaire**

### **Année scolaire 2021 / 2022**

Depuis plus d'un siècle **l'ensemble scolaire La Salle - Saint Charles** appartient à l'Enseignement Catholique, il est sous **Tutelle Lasallienne des Frères des Écoles Chrétiennes**, exprimant à la fois nos racines, notre tradition éducative et s'appuyant sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean Baptiste de La Salle.

L'établissement se veut **avec le concours de tous** :

- un **lieu de travail** où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un cadre favorisant le climat studieux ;
- un **lieu d'éducation** à tous niveaux ;
- un **lieu de proposition ou d'éducation à la foi Chrétienne** dans le respect de la démarche de chacun.

L'ensemble scolaire La Salle-Saint Charles vise à constituer une communauté éducative ouverte sur la vie et sur les autres. **Il participe avec les parents** à l'éducation et à l'instruction des enfants qui lui sont confiés.

**Le site internet [www.saintcharles84.org](http://www.saintcharles84.org) est un lieu d'informations important sur la vie et les activités de l'établissement.**

**Vous pouvez aussi consulter la page Facebook et le compte Instagram de l'ensemble scolaire. : « La Salle St Charles Cavaillon »**

### Des instances utiles dans la vie de notre établissement

**L'APEL** : (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)

- est présente dans l'établissement, propose des thèmes d'actions, soutient les projets de l'établissement,
- participe aux Conseils de Classe,
- a un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- s'investit dans l'aspect « festif », (*loto, etc. ...*)

Une présentation de l'Association est annexée à la circulaire.

**Madame Boschet** en est actuellement la Présidente.

**L'OGEC** : (Organisme de Gestion d'Enseignement Catholique) où se retrouvent des bénévoles qui aident la Direction dans la gestion de l'Établissement. L'OGEC est constitué de plusieurs commissions qui étudient les différents dossiers de l'établissement.

**Monsieur ROUX** en est actuellement le Président.

### RENTREE SCOLAIRE

La rentrée des élèves des écoles maternelle et élémentaire aura lieu le :

**Judi 2 septembre (journée entière)**

<b>CYCLE III (CM1/CM2)</b>	<b>8h30</b>
<b>CYCLE II (CP/CE1/CE2)</b>	<b>9h00</b>
<b>Grande et moyenne sections</b>	<b>9h30</b>

**Petite Section :**

**pour les noms de famille de A à D**  
**pour les noms de famille de E à P**  
**pour les noms de famille de R à Z**  
**accueil de la classe entière**

**jeudi 2 septembre à 9h30**  
**vendredi 3 septembre à 9h00**  
**lundi 6 septembre à 9h00**  
**mardi 7 septembre**  
**(accueil jusqu'à 9h00)**

**ATTENTION les élèves de petite section rentrés les 2, 3 et 6 septembre se retrouveront en classe entière le mardi 7 septembre.**

## LISTES DE FOURNITURES SCOLAIRES (ANNEXES)

Vous trouverez, en annexe, la liste du matériel individuel à prévoir pour chaque classe élémentaire et maternelle.

Veillez à fournir à votre enfant un matériel de bonne qualité.

**Le port d'une blouse bleue est obligatoire en classes maternelles.**

Tout ce matériel doit être marqué au nom de l'enfant.

**La configuration de l'établissement avec ses très nombreux escaliers, leur encombrement et leur poids nous obligent à interdire les cartables à roulettes. Les élèves auront un cartable rigide « classique », pas de sac à dos ni de besace en classes élémentaires.**

**La restauration scolaire et la garderie du soir fonctionneront normalement dès le jeudi 2 septembre.**

## Horaires des écoles

**ACCUEIL à l'école élémentaire** à partir de **7h30** le matin et de **13h15** l'après-midi.

### **HORAIRES DES CLASSES MATERNELLES :**

**LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**

**ACCUEIL à l'école maternelle** de **8h00** à **8h15** (garderie)  
de **8h15** à **8h30** (accueil en classe) le matin et de **13h15** à **13h30** l'après-midi.  
La sortie des élèves s'effectue à 11 h 15 ET à 16 h 15.

Au-delà de ces horaires les enfants de maternelle ne sont plus acceptés. Nous vous rappelons que la scolarité des enfants est obligatoire dès 3 ans. Il vous appartient de respecter strictement les horaires.

### **HORAIRES DES CLASSES ELEMENTAIRES :**

**LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI**

**8h 25 – 11h 35**

**13h 25 – 16h 30**

## Entrées et sorties

Les élèves entrent par le portail de l'accueil et le portillon de la cour. Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules est interdit devant cet accès ainsi que sur la zone d'arrêt du bus, sous peine d'être verbalisé. Les sorties s'effectuent :

- pour les maternelles, par le portillon de l'accueil
- pour les primaires, le midi, par le portillon ; le soir, par le portail « pompiers » face à la cathédrale.
- pour les demi-pensionnaires qui ne mangent pas exceptionnellement, merci de penser à signer une décharge dans le cahier de liaison.

Des arrêts minute sont prévus aux abords de l'école pour déposer les enfants. Il n'est pas autorisé, sur ces arrêts minute, de quitter son véhicule pour accompagner l'enfant jusqu'à l'école, vous risquez également d'être verbalisé.

**Les élèves ne peuvent en aucun cas quitter seuls l'établissement pendant les horaires de classe.**

Pour les sorties de 11 h 35 et 16 h 30, les élèves ne peuvent pas sortir seuls sans autorisation parentale.

Les enfants de l'école élémentaire, autorisés à quitter seuls l'établissement se verront délivrer une carte de sortie nominative, même s'ils sortent accompagnés d'un aîné du collège.

Les autorisations exceptionnelles doivent être formulées par écrit sur le cahier de liaison de l'enfant.

Les parents viendront chercher les élèves de maternelle dans chaque salle de classe. Ils surveillent leurs enfants dès cet instant. Afin de nous permettre de gérer la surveillance de la cour du primaire dans de bonnes conditions de sécurité, les parents et leurs enfants quittent rapidement la cour de l'école. Seuls les enfants qui restent à la garderie ou à l'étude surveillée prennent leur goûter sur la cour.

Par mesure de sécurité, les parents rempliront un billet de sortie pour autoriser d'autres adultes à venir chercher leur enfant.

Pour les prises en charge médicales régulières (orthophonie, psychomotricien...), un formulaire d'autorisation valable pendant toute la durée du traitement sera à compléter.

Toutes ces autorisations seront à renseigner à la rentrée.

## Respect de soi, respect des autres

La vie de communauté ne peut s'épanouir que dans le respect et la sécurité, aussi, sont totalement interdits pour les élèves dans l'enceinte de l'établissement et ses abords :

- Les objets de valeur (montres, stylos, bijoux et vêtements trop luxueux...)
- **Le téléphone portable**
- Toute somme importante en espèces
- Tous objets, produits dangereux ou illégaux (cutters, médicaments, ...)
- Le troc
- Les jeux électroniques
- Les livres et revues à caractère culturel non évident
- Les tenues provocantes, excentriques ou déplacées, les pantalons jeans troués
- Le chewing-gum
- Le vernis à ongles, les piercings et les tatouages (même temporaires), le maquillage
- Les chaussures à roulettes ou à éclairage intégré
- Les coiffures et les coupes de cheveux restent sobres : pas de couleur, pas de coupes dessinées, pas de crâne rasé.

**LA DIRECTION SE RESERVE LA POSSIBILITE D'INTERDIRE CERTAINS ASPECTS DE LA TENUE EN CAS D'EXAGERATION**

## Informatique et internet

L'utilisation d'internet et de l'outil informatique en général est soumise à l'autorisation et à la surveillance d'un adulte. L'objectif pédagogique doit en être clairement identifié. L'utilisation de l'image et de la voix d'un enfant reste soumise à l'autorisation de ses parents. Votre accord est nécessaire.

Il est donc également interdit pour les parents de prendre des photos ou de faire des vidéos dans le cadre scolaire (classe, cour d'école, sorties scolaires), le droit à l'image s'appliquant également dans toutes ces situations.

Les utilisateurs des blogs des classes s'engagent à respecter les règles de ce mode de communication.

### Assurance scolaire

L'assurance scolaire de l'établissement garantit les risques individuels et les risques-accidents pendant toute l'année, y compris durant les vacances, dans l'établissement et à l'extérieur. Tout élève sera assuré auprès de la « FEC Assurances », des dépliants explicatifs sont à disposition à l'accueil.

À la demande de la famille, la déclaration d'accident à la compagnie sera établie sous 48 heures, à laquelle il sera annexé le certificat de constatation de blessures du médecin. ***Tout accident non signalé dans les 48 heures ne pourra être pris en compte.***

**Chaque élève doit par ailleurs être couvert par la responsabilité civile de ses responsables légaux.**

### Calendrier scolaire (ANNEXE)

Les dates de vacances scolaires vous sont communiquées en annexe jointe.

**Rappel : Aucun départ anticipé en vacances ou hors vacances n'est autorisé.**

### Absences

**L'assiduité scolaire** est une obligation ainsi que **la ponctualité**, jusqu'au dernier jour de l'année. Les élèves ne peuvent s'absenter que pour des raisons **d'impérieuse nécessité** et non de commodité familiale ou autre.

**En cas d'absence, la famille doit avertir immédiatement le secrétariat par téléphone.**

L'établissement n'autorise pas les départs en vacances ou week-ends anticipés. Toute absence non justifiée fera l'objet d'un signalement réglementaire auprès de l'Inspection Académique

De même, les rendez-vous chez un praticien se prennent en dehors du temps scolaire.

**Après une absence, les élèves reprennent la classe munis d'un justificatif d'absence formulé sur papier libre ((pas sur le cahier de liaison pour faciliter**

**l'archivage réglementaire)**.. Ce document sera remis à l'enseignant dès le retour en classe.

**Maladie :** Attention de ne pas renvoyer trop tôt les enfants non totalement guéris. Aucun médicament ne peut être administré à l'école même accompagné d'une prescription médicale.

### **Demi-pension**

La gestion de la demi-pension est informatisée à l'école : les élèves disposent d'une carte informatique qui sera conservée à l'école et scannée à chaque passage au self. Pour les demi-pensionnaires, cela ne change rien en termes de facturation. Pour les externes, il faudra venir à l'accueil afin de créditer la carte. Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'OGEC La Salle St Charles, le nom de l'enfant sera marqué au dos.

**Changement de régime scolaire :** Le régime de la demi-pension est demandé **pour la durée de l'année scolaire**. Pour les cas particuliers, prendre contact avec le Chef d'Établissement.

**Repas occasionnels des externes :** Les élèves peuvent occasionnellement prendre un repas au self, ils doivent impérativement se faire inscrire au moment de l'appel avant **9 heures**.

**Repas des enfants allergiques (ANNEXE) :** Si votre enfant présente des allergies alimentaires avérées et constatées par un médecin, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être mis en place et le service de cantine sera facturé selon une tarification particulière (frais de surveillance). La demande de PAI est annexée à la circulaire.

### **Éveil religieux/ Pastorale (ANNEXE)**

Tous les élèves bénéficient d'un temps de Culture religieuse pendant le temps scolaire (1h/semaine).

Les enfants qui souhaitent approfondir leur Foi pourront rejoindre les groupes de Catéchisme après la classe.

Le formulaire d'inscription est joint à la circulaire de rentrée.

*Une réunion de présentation de l'équipe pastorale et d'organisation des groupes aura lieu :*

**le lundi 27 septembre à 17h00 à l'aumônerie.**

Vos enfants sont dans une école Catholique mais vous ne devez pas vous décharger de leur éducation religieuse.

### **Étude surveillée et garderie de 17H à 17 h 55 (ANNEXE)**

Une étude surveillée et une garderie à l'année sont proposées aux enfants à partir du niveau CE1 dont les deux parents travaillent et qui n'ont aucune autre possibilité de garde. Une attestation de l'employeur sera demandée pour ceux qui veulent l'inscription à l'année.

Une garderie occasionnelle est possible. Les carnets de 10 tickets sont en vente à l'accueil (pas de vente à l'unité).

**Attention : les enfants qui partent en garderie/ étude surveillée à 17H sont récupérés selon votre choix :**

**à 17 H 55 au portail.**

**Il n'est pas possible d'entrer dans l'établissement pour les récupérer entre 17 H 00et 17 H 55**

**La tarification est appliquée dès 17 H.**

Les enfants inscrits en étude surveillée s'engagent à travailler sérieusement et dans le calme, sous peine d'exclusion du service. Les parents s'engagent à venir chercher les enfants avant 18 H 00.

**En cas de retards répétés, l'établissement serait obligé de ne plus accepter l'élève.**

### **Goûter à l'école élémentaire**

Afin d'aider les enfants à privilégier les repas et à veiller à leur équilibre alimentaire, nous faisons le choix de ne pas prévoir de temps pour des goûters quotidiens dans la matinée ou l'après-midi. Les élèves qui restent à la garderie / l'étude surveillée après 17 heures pourront manger leur propre goûter dès la récréation de 16 heures 30. Les enfants qui partent avec leurs parents à 16 heures 30 prennent leur goûter en dehors de l'établissement.

On pourra cependant fêter occasionnellement les anniversaires.



### Coopérative / Mise à disposition de manuels

Pour éviter des manipulations d'argent dans les classes, une somme forfaitaire est intégrée à la facture annuelle pour couvrir les frais de transport ou d'animation pédagogique (coopérative scolaire) ainsi que le prêt de manuels scolaires. Cette somme ne comprend pas les éventuels frais de classes de découverte ou de projets pédagogiques spécifiques organisés par l'école. Les fichiers scolaires, les cahiers seront commandés par l'établissement et facturés.

### Éducation physique et sportive

Une tenue de sport est indispensable (short ou survêtement + tee-shirt + baskets) pour la pratique des activités sportives. La couleur de l'établissement est le **BLEU MARINE**. Un tee-shirt avec le logo de l'école sera obligatoire pour toutes les sorties scolaires et manifestations sportives. Un bon de commande est proposé en annexe. Les cours d'E.P.S font partie de **l'enseignement obligatoire** des élèves. À ce titre, seules les dispenses **justifiées par un certificat médical** seront acceptées. Toute autre absence non justifiée fera l'objet d'une déclaration réglementaire à l'Inspection Académique.

### Objets trouvés

Le trop grand nombre d'objets trouvés nous incite à rappeler aux parents que tout ce qui appartient à l'enfant **doit être marqué au nom de l'élève** : objets scolaires, vêtements... Nous insistons pour que la perte soit signalée immédiatement à un responsable. L'ensemble des objets trouvés est stocké sous la responsabilité de l'équipe d'éducateurs. En fin d'année scolaire, les objets non réclamés seront donnés à une œuvre caritative

### Ateliers de midi (ANNEXE) en fonction des contraintes sanitaires

L'école organise des ateliers entre 12h 30 et 13h15 : échecs, chorale, bridge, expression musicale, bibliothèque, relaxation... Pour cela, nous faisons appel aux parents bénévoles susceptibles d'animer ces activités. Toutes les propositions d'ateliers seront les bienvenues.

Si vous souhaitez animer un atelier de midi, merci de bien vouloir remplir et retourner l'annexe et la déposer à l'accueil.

### **Rencontre avec les enseignants**

Pour assurer un suivi pédagogique personnalisé de chaque enfant, l'établissement favorise le dialogue entre la famille et l'enseignant. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par écrit sur le cahier de liaison ou via EcoleDirecte dans des délais raisonnables.

### **Rencontre avec le Chef d'Établissement du 1° degré**

Le chef d'établissement se tient à votre écoute. Il sera possible de le rencontrer en demandant un rendez-vous auprès de l'accueil.